

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mai 2011  
-----

L'an deux mille onze, **le 23 Mai**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 mai 2011, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

**1/- Voirie : examen des devis pour le marquage au sol**

**2/- Intercommunalité**

**3/- Subventions aux Associations**

**4/- Panneaux publicitaires au terrain de football**

**5/- Plan d'Eau : examen des devis pour le local de rangement des accessoires de surveillance de baignade**

**6/- Espace cinéraire : examen du plan d'implantation**

**7/- Acquisition de matériel**

**8/- Coteau Sud 3 : examen du dossier lotissement**

**9/- CCPRF : modification des statuts (transformation de l'école intercommunale de musique en établissement d'enseignements artistiques)**

**10/- Questions et informations diverses**

**Présents** : M. COUDRAY . M.DURET- Mme BRULE . Mme BOURGES . M.MOREL- M.ROBERT- M.JAMET- Mme FOUILLET- M.FOUCHER- M.CANNIEUX- Mme GENDROT- M.RIGAUDEAU- Mme FAYE- Mme PITOIS

**Excusés** : Mlle BELLOCHE

**Absents** : néant

**Secrétaire de séance** : Mme BRULÉ

➤ Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 18 Avril 2011 est approuvé à l'unanimité à condition de rectifier la délibération n°4 sur l'intercommunalité, à savoir que le rapprochement avec Rennes Métropole (solution de 3<sup>ème</sup> ressort) a donné le vote suivant : 4 absentions, 2 contre, 7 pour (et non 8 pour comme indiqué dans la délibération . erreur matérielle-)

POUR INFO: la délibération n°4 du 18/04/2011 a été corrigée et envoyée à la préfecture le 24 mai 2011.

## 1. Voirie : examen des devis pour le marquage au sol

M. MOREL informe les conseillers municipaux de la consultation de 4 entreprises le 08 avril 2011 pour la réalisation du marquage au sol dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 370 m<sup>2</sup> de rives
- 190 m<sup>2</sup> de stop et passages piétons

La date limite de réception des offres était fixée au 22 avril 2011 à 17h00.

M. MOREL présente les offres reçues :

| Entreprise                                       | Prix HT    | Prix TTC   |
|--|------------|------------|
| Parc départemental<br>Noyal Châtillon sur seiche | 4 362.00 " | 5 216.95 " |
| SIGNATURE Rennes                                 | 4 783.40 " | 5 720.95 " |
| HELIOS ATLANTIQUE Guichen                        | 5 130.00 " | 6 135.48 " |
| SELF SERVICES Cesson-Sévigné                     | 5 600.00 " | 6 697.60 " |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE de retenir l'offre du Parc Départemental au prix de 4 362.00€ HT soit 5 216.95€ TTC et autorise le Maire à signer le devis correspondant.**

## 2. Intercommunalité

M. JAMET présente le projet de SDCI (Schéma départemental de coopération intercommunal) qui a été proposé par Mr le Préfet le 28/04/2011. La Communauté de Communes au Pays de la Roche Aux Fées serait ramenée à 16 communes après l'amputation de Piré, Bais et Rannée.

La Position du Conseil Municipal de Brie en date du 18/04/2011 a été présentée à nos différents partenaires, a savoir :

- à l'unanimité de rester au sein de la Communauté de Communes du Pays de la Roche Aux Fées à conditions qu'il n'y ait pas de rattachement à Vitré Communauté à court, moyen ou long terme.

Au cas où ces conditions ne seraient pas réunies :

- à l'unanimité de s'ouvrir à un rapprochement avec le Pays de Châteaugiron si des possibilités venaient à s'ouvrir

En troisième ressort :

- souhaiterait le rapprochement avec Rennes Métropole (Vote : 4 absentions, 2 contre, 7 pour)

Mr le Maire détaille les positions des différents partenaires à ce jour :

- Communauté de communes au Pays de la Roche Aux Fées : le bureau serait relativement favorable à la proposition préfectorale, restant à 16 communes, et acceptant toujours l'idée d'un rapprochement possible avec la Communauté du Pays Guerchais ;
- Communauté de communes du Pays Guerchais : refus total et définitif d'une alliance avec la Roche aux fées, demande d'un rapprochement avec Vitré-communauté, ou à défaut de rester seule, ou de créer une vaste communauté englobant les 3 entités.
- Vitré-Communauté : pas de position définitive ; il semble qu'une majorité de élus de vitré-communauté ne souhaite pas accueillir le Pays Guerchais, ni une grande communauté à l'échelle du pays. Un certain nombre de ces élus soutiendrait l'idée de 2 communautés équilibrées sur le pays de vitré, ou à défaut l'idée de conserver 3 communautés distinctes (Réunion du 19/05/2011 à Marcillé-Robert)

Après débat, il semble évident qu'une position plus claire de nombre de nos partenaires serait utile à la décision définitive de notre conseil municipal. Une concertation serait à proposer aux habitants de la commune.

**Le Conseil Municipal devra Rendre son avis sur la Proposition Préfectorale de SDCI avant le mois de mai 2011**

### 3. Attribution des subventions aux Associations 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la proposition de la Commission Finances concernant l'attribution des subventions aux associations.

M.CANNIEUX se retire du vote de la subvention concernant l'Etoile Sportive.

➤Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'inscription d'un crédit de 15 000€ au budget primitif, décide à l'unanimité:

| ASSOCIATION  | Vote 2011          |
|--|--------------------|
| APEL de Brie (2 Locations de salle )                       | 640.00 "           |
| Ecole Privée : subvention pédagogique                      | 1 139.25 "         |
| Comité des fêtes (subvention votée lors du CM du 18/04/11) | 982.00 "           |
| CLSH (Familles Rurales)                                    | 7 080.00"          |
| Chasse Saint-Hubert  | 463.60"            |
| Etoile Sportive de Brie Foot                               | 1 181.25"          |
| Etoile Sportive de Brie Foot LOCATION SALLE ET TERRAIN     | 201.00"            |
| Etoile Sportive de Brie Foot complément encadrement jeunes | 600.00 "           |
| U.N.C. Brie  | 128.75 "           |
| Club de l'Amitié   | 585.00 "           |
| Forme et loisirs Gym Brie                                  | 258.75 "           |
| Musique Sainte-Cécile Janzé                                | 135.00 "           |
| Donneurs de sang Janzé et environs                         | 33.66 "            |
| Association cycliste du pays de la roche au fées           | 31.50 "            |
| Halte Garderie "La Girafe" Corps-Nuds                      | 22.50 "            |
| A.D.L.C Zénith F.M.  | 135.83 "           |
| Association des Amis des soins palliatifs de Bain de Bzh   | 100.00 "           |
| France Adot  | 100.00 "           |
| NAFSEP (Lutte contre la sclérose en plaque)                | 100.00 "           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>13 918.09 €</b> |

*Rappel : une subvention exceptionnelle a été accordée au Comité des Fêtes dans le cadre de la manifestation « Brie(s) de France » lors du Conseil Municipal du 18 Avril 2011 établie ainsi : 16" par participant (habitants des Brie(s) de France.*

#### 4. Panneaux publicitaires au terrain de football

L'association Etoile Sportive Foot de Brie souhaiterait mettre en place des panneaux publicitaires au terrain de football afin de pouvoir récolter des fonds (location des panneaux aux commerçants désireux d'afficher leur publicité).

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à main levée :**

**Le Vote a donné les résultats ci-après :**

Nombre de votants : 14

Pour : 3

Contre: 10

Abstention : 1

➤ **Ainsi, le Conseil Municipal:**

**- REFUSE la demande de l'Association Etoile Sportive Foot de Brie quant à la pose de panneaux publicitaires au terrain de football.**

#### 5. Plan d'eau : examen des devis pour le local de rangement des accessoires de surveillance de baignade

Suite à l'approbation du cahier des charges par le Conseil Municipal le 18 avril 2011 (DCM n° 5), 9 entreprises ont été consultées.

M. le Maire rappelle les caractéristiques demandées :

La surface minimum devra faire 9 m<sup>2</sup> ; la hauteur maximum 3,20 mètres.

La toiture à 2 pans inclinés sera en imitation ardoise ou en bois.

L'épaisseur du bois qui composera le bâtiment devra être supérieure à 32 mm.

La porte aura une largeur minimale de 90 cm.

Si l'est proposé une ou des fenêtre(s), celle(s)-ci devra(ont) être équipée(s) de volets.

Une attention particulière sera portée à la qualité des menuiseries, des vitrages et de la serrurerie.

Le bâtiment est destiné à être implanté sur une dalle béton.

Les critères de sélection sont les suivants :

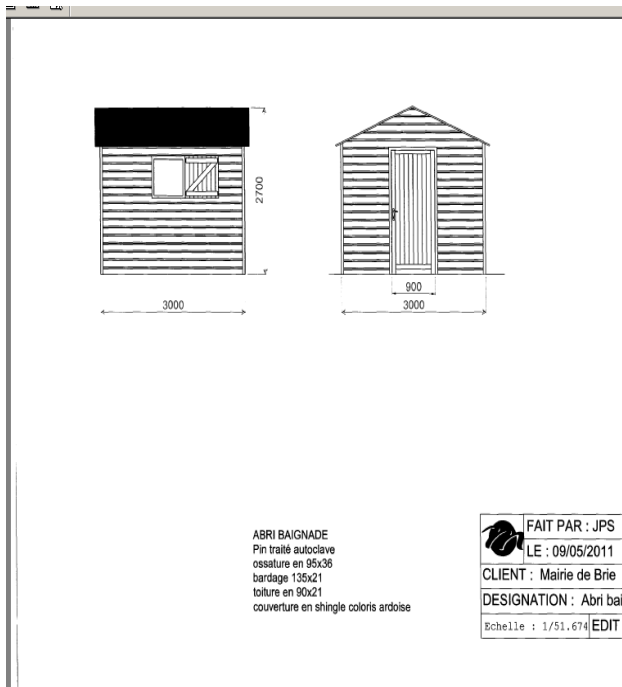
Prix : 30%

Qualités techniques : 60%

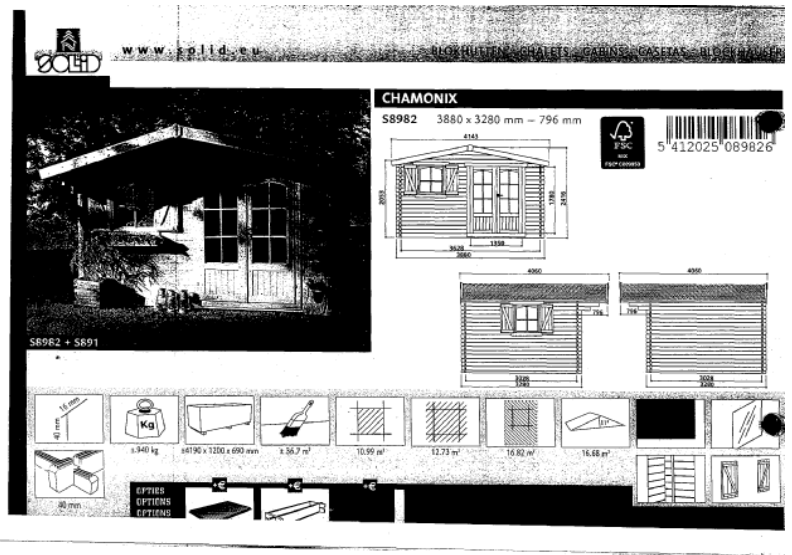
Références : 10%

M. ROBERT présente les offres reçues :

| Entreprise                     | Référence offre | PRIX HT  | PRIX TTC                            |
|--------------------------------|-----------------|--|-------------------------------------|
| WELDOM                         | S8982 CHAMONIX  | 2165,55 € (livraison comprise)                                   | 2 590,00 €                          |
| CASTORAMA                      | MIKKELI         | 1 649,00€ REMISE DE 10% soit:<br>1 484,10€ +livraison:<br>66€TTC | 1 991,51 €                          |
| CASTORAMA                      | Nilsia 2        | 1 599€ REMISE DE 10% : 1 439,1€<br>+livraison: 66€ TTC           | 2 236,86 €                          |
| FORESTA                        | Natura 3530,02  | 1 780,94 €   | 2 130€ (+ 116€<br>TTC de livraison) |
| FORESTA                        | Natura 3530,02  | 1 952,34 €   | 2 335€ (+ 116€<br>TTC de livraison) |
| LES ATELIERS DE<br>LA MABILAIS |                 | 3 759,83 €   | 4 496,76 €                          |
| ABRIS ET<br>RESIDENCES BOIS    | Delos           | 3 148,83€ REMISE DE 10% : 2<br>833,95€                           | 3 389,40 €                          |
| ABRIS ET<br>RESIDENCES BOIS    | Lore            | 2 635,45€ REMISE DE 10% : 2<br>371,91€                           | 2 836,80 €                          |



**LA MABILAIS** ↑

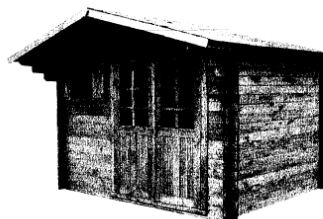


**WELDOM** ↑

Abri Natura 3.50 X 3.00 m



Abri Natura 3.50 X 3.50 m



**FORESTA** ↑

**FORESTA** ↑

**LORE**  
 Porte simple: 1,03 x 1,74 m  
 Passage de porte: 1,00 x 1,69 m

ou porte double 2,06 x 1,74 m  
 passage: 2,00 x 1,69 m

ou porte double 2,06 x 1,74 m  
 passage: 2,00 x 1,69 m

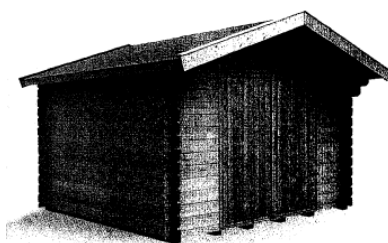
**PIGNON 3,00 M**

|                         |             |             |             |             |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Profondeur (m)          | 1,50        | 2,00        | 2,50        | 3,00        |
| Surface extérieure (m²) | 4,50        | 6,00        | 7,50        | 9,00        |
| Cotes intérieures (m)   | 3,04 x 1,40 | 3,04 x 1,85 | 3,04 x 2,30 | 3,04 x 2,80 |
| Kit Douglas             | 2385 €      | 2590 €      | 2789 €      | 3147 €      |
| Kit Sapin Autoclavé     | 2536 €      | 2754 €      | 2965 €      | 3346 €      |
| Kit Red Cedar Autoclavé | 3162 €      | 3437 €      | 3703 €      | 4180 €      |
| Pose                    | 354 €       | 439 €       | 508 €       | 650 €       |



**Abris et résidence Bois LORE** ↑

**Abris et résidence Bois DELOS** ↑



**MIKKELI**

Réf : 61 02 82

**1 649 €**

**NILSIÄ**

Réf : 60 06 63

**2 390 €**



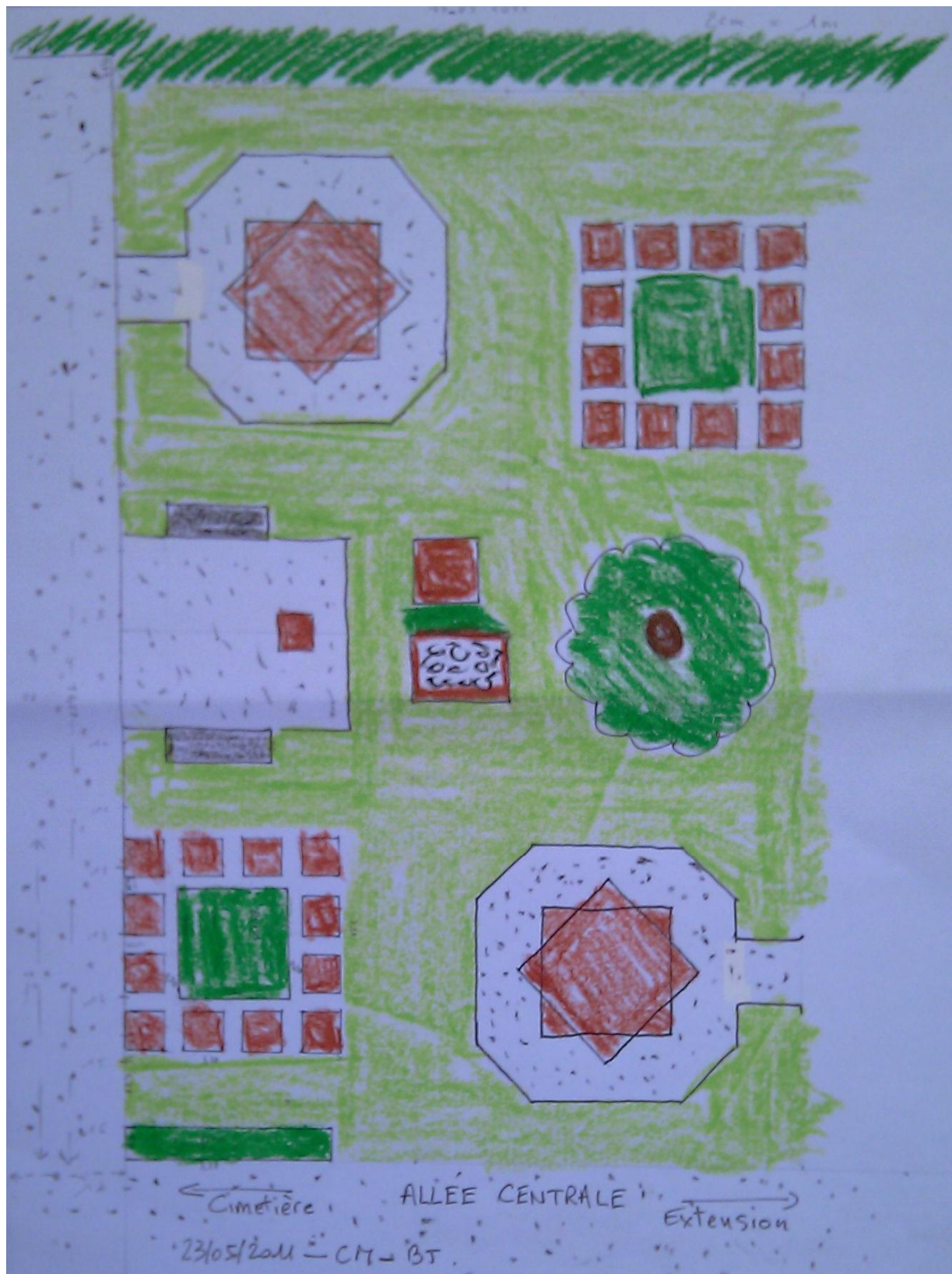
**CASTORAMA** ↑

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre de WELDOM à savoir le modèle CHAMONIX POUR un montant de 2 165.55 ÖHT soit 2 590.00 ÖTTC, eu égard son prix et ses qualités techniques.

## 6. Espace cinéraire : examen du plan d'implantation

M. JAMET présente le plan d'implantation de l'espace cinéraire au cimetière de Brie :



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ APPROUVE le plan d'implantation de l'espace cinéraire au cimetière de Brie.



## 7. Acquisition de matériel

- **Pompe Haute pression :**

Quatre entreprises ont été consultées par fax le 16 Mai 2011.

Les caractéristiques demandées sont les suivantes :

- Moteur thermique, - Puissance : 5.5 à 6.5 cv, - Débit eau litre/heure : 600 à 800 l/heure, - Débit litres/minute : 10 à 13 l/minute, - Pistons en céramique, - Pompe en laiton, - Flexible : longueur 10 à 15 mètres., - Chariot sur roues gonflables, - Pression : 150 à 220 b., - Lance inox : jet plat et rotatif  
- Filtre entrée d'eau

M. MOREL expose les offres reçues :

| <b><u>Entreprise</u></b> | <b><u>Caractéristiques</u></b>  | <b><u>Prix HT</u></b>   | <b><u>Prix TTC</u></b>                                      |
|--------------------------|---|---|---|
| VEGAM                    | 5.5CV . débit maxi 780L/H . pression maxi 150 bars . 3 pistons céramique . culasse en laiton . 2 roues gonflables . poids 30 kg                   | 1 162.65 "  | 1 390.53 "  |
| DELOURMEL                | Modèle Profi-jet B13-150 : 5.5 CV - débit maxi 780L/H . pression maxi 170 bars . pistons céramique . flexible 10 m . poids 33 kg . filtre à sable | 1 495.00 "<br>(en option :<br>enrouleur 20 m :<br>175")                   | 1788.02 "<br>(en option :<br>enrouleur 20<br>m : 209.30")   |
| DELOURMEL                | Modèle Profi-jet B10-200 : 6.5 CV - débit maxi 600L/H . pression maxi 220 bars . pistons céramique . flexible 10 m . poids 36 kg . filtre à sable | 1 575.00 "<br>(en option :<br>enrouleur 20 m :<br>150")                   | 1 883.70 "<br>(en option :<br>enrouleur 20<br>m : 179.40 ") |
| WELDOM                   | Modèle Profi-jet B10-200 avec enrouleur<br><br>Modèle Profi-jet B10-200 sans enrouleur  | 1 590.00"<br><br>1 433.00 "   | 1 901.64"<br><br>1 713.87 "                                 |
| CLAAS                    | Modèle HD 1040B . pression de service : 10-210 . débit : 200-850 . puissance moteur brute kW/CV : 8/11 . poids : 60kg                             | 1 743.75 "  | 2 074.76 "  |
| CLAAS                    | Modèle HD 901B - pression de service : 10-200 . débit : 200-750 . . puissance moteur brute kW/CV : 6.6/9 - poids : 54kg                           | 1 597.50 "  | 1 910.61 "  |
| CLAAS                    | Modèle Benz 280/15 Inox - pression : 30 à 280 bars . débit : 900l/h . 13cv . poids : 99kg   | 2 441.02 "<br><br>(En option :<br>enrouleur 30m . pas<br>de prix indiqué) | 2 919.46 "  |
| CLAAS                    | Modèle Benz 180/12 . pression : 30 à 180 . débit : 720 l/h . 6.5cv . poids : 45kg   | 1 465.72 "<br><br>(En option :<br>enrouleur 20m . pas<br>de prix indiqué) | 1 753.01"   |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ DECIDE de retenir l'offre de WELDOM à savoir le modèle Profi-jet B10-200 avec enrouleur pour un montant de 1 590.00 € HT soit 1 901.64 € TTC, eu égard son prix et ses qualités techniques.

## 8. Coteau Sud 3 : examen du plan de composition

Mr le maire présente le plan de composition du lotissement :



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ VALIDE le plan de composition du lotissement « Coteau sud III »

## 9. CCPRF : modification des statuts : Transformation de l'École intercommunale de musique en établissement d'enseignements artistiques

De nouvelles modifications des statuts de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » sont nécessaires. En effet, lors du conseil communautaire du 14 décembre 2010, la stratégie culturelle et le programme d'actions ont été arrêtés, et il a notamment été prévu la transformation de l'École Intercommunale de Musique en Etablissement d'Enseignements Artistiques.

Le conseil communautaire a approuvé cette modification par délibération du 29 mars 2011. Conformément aux articles L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, les communes sont invitées à se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette délibération.

### PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-17 et L 5214-16,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » en date du 29 mars 2011 notifiée à Monsieur/Madame le Maire le  $\bar{o} \bar{o} \bar{o} \bar{o} \bar{o}$ ,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- ◆ D'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » comme suit (article 2 § 5) :

#### **5- Culture É Sports - Loisirs**

- ◆ *Contribuer à l'enseignement, à l'initiation et à la diffusion des enseignements artistiques en transformant l'École intercommunale de musique en Etablissement d'enseignements artistiques dans les disciplines : musique, théâtre et arts plastiques ;*

- ◆ de notifier la présente décision à la Communauté de communes.

## 10. Questions et informations diverses

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions du Conseil Municipal (séance du 29 juin 2009) :

□ Décision N° 2011-1 du 13 avril 2011 : passation d'un bail d'habitation avec M. LAURENT Jimmy et Mme FERTILLET Tatiana, pour la maison de type 4 située au 12 allée de la Prairie, à compter du 15 avril 2011

□ Décision N° 2011-2 du 02 Mai 2011 : approbation d'un devis établi le 2 mai 2011 par l'entreprise JFC FORMATION, située 9 Bd Pierre Landais 35500 VITRE concernant l'acquisition d'un défibrillateur d'un montant de 1 925.40 " HT, soit 2 302.77" TTC  
Cette dépense sera mandatée, en section d'investissement, à l'article 2188 du budget primitif communal 2011.

- Commission environnement : (choix du mobilier urbain parking mairie) : mardi 07/06/2011 à 18h00
- Commission Sports Loisirs Culture : jeudi 30 juin 2011 à 20h00
- Commission Communication : préparation flash-info le jeudi 9 juin à 18h00
- Actions concernant les écoles.
- Accueil des Brie
- Réunion informations défibrillateurs : jeudi 26 mai 2011 à 20h00 à Janzé
- Infos culturelles
- Lotissement la prairie de l'ose

**Signature du registre par les conseillers municipaux présents :**

|                 |                      |                          |                                 |
|-----------------|----------------------|--------------------------|---------------------------------|
| JAMET Bernard   | ROBERT Patrick       | FOUILLET Marie-Françoise | MOREL André                     |
| BOURGES Solange | PITTOIS Nadine       | RIGAUDEAU Gérard         | BELLOCHE Mélanie<br><br>Excusée |
| BRULÉ Maryline  | CANNIEUX Maurice     | COUDRAY Jean-Louis       | DURET Patrick                   |
| FAYE Céline     | FOUCHER Jean-Jacques | GENDROT Carole           |                                 |

**Séance levée à : 00h24**

**Prochaine séance le : 20 Juin 2011**

